

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la
Caf du pas de Calais

Modalités pratiques

suite des 7 février et 18
mars
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Formations
Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

PIEGAY Matthieu

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2019 - formation / Action Déploiement de la CTG - module 2 - Mettre en oeuvre le déploiement CTG - J 1 - CAF 62

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION EGOC / CAF du PAS DE CALAIS N°06/19

Programme

« Formation /Action déploiement de la CTG »

Intervenants : Maia POULIN, Matthieu PIEGAY

Durée : 6 jours : 3 modules de 2 jours et accompagnement à distance

Horaires : **9h à 17h, soit 7 heures de formation / jour**

Public : 1 groupe d'agents de la Caf du Pas de Calais. Effectif validé par une
feuille de présence

Objectifs - Modules - Durée - Dates - Lieu

Module 2 : Mettre en œuvre le déploiement de la CTG : innovation interne et
externe - 2 jours

Journée 3 : 14 Mai 2019

- **Objectifs:**
- Faire un état des lieux de l'évolution des équipes projets (régulation, engagement)
- Organiser la coopération entre les équipes projets pour dynamiser la conduite du changement
- Etat des lieux de l'avancement des portraits internes : bilan sur la coopération transversale avec les personnes ressources en interne de la CAF

Banque d'heures

Afin de pouvoir également bénéficier d'un accompagnement à distance pour les 9 antennes en développement social, une banque 30 heures est également proposée. Ces modalités permettent de poursuivre un accompagnement entre les modules au gré des besoins des équipes et/ou agent.

Intervenants

Deux intervenants sont programmés pour cet accompagnement Matthieu PIEGAY et Maia POULIN

Issus des scop d'Accolades et Niska, ils sont spécialistes des accompagnements dynamiques visant à optimiser les interventions territoriales.

Pour plus de renseignements nous vous invitons à parcourir leur site internet respectif.

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
